



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 30147

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes suscitées par la mise en oeuvre rétroactive des modifications apportées, par les partenaires sociaux, à la convention d'indemnisation du chômage signée en décembre 2002. Il semble que certains services des ASSEDIC aient informé les demandeurs d'emploi indemnisés au 31 décembre 2002 de la révision prochaine de leurs droits. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour éviter toute rétroactivité des nouvelles dispositions du PARE (plan d'aide au retour à l'emploi).

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30147

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9528